

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2020

Étaient présents :

M. Jean-Luc FONTAINE, Maire ;

Mmes et MM. Les Adjoints : BAGARD – ANTOINE – DONDIN

MM. Les Conseillers Municipaux : BAUDINET – DEVAUX – GROSIEAN – HUMBERT – NUSS – RUHMANN – SENE – SIMON – WEBER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat à : LALLEMAND à GROSIEAN – MEONI à BAUDINET.

Étaient absents excusés : MEONI – LALLEMAND.

Lionel DONDIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU (CM du 19/10/2020) : à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE : virement de crédits

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative comme suit :

Section de Fonctionnement

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------|---------------|--------------|---------------|
| ARTICLE | MONTANT | ARTICLE | MONTANT |
| 60221 | 150 | 6419 | 6800 |
| 60621 | 840 | 70311 | 1000 |
| 6064 | 1700 | 7035 | 45 |
| 6227 | 481 | 74718 | 1800 |
| 6218 | 2100 | 74834 | 141 |
| 739223 | 620 | 74835 | 710 |
| 65888 | 3 | 7488 | 110 |
| 022 | 5212 | 7713 | 500 |
| TOTAL | 11 106 | TOTAL | 11 106 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE la proposition du Maire telle qu'elle est présentée

MUTUALISATION SPECTACLE CENTRE AÉRÉ : participation financière des Francas de Chaligny

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le spectacle proposé lors du centre aéré d'octobre 2020.

Il précise que le centre aéré « les Francas de Chaligny » a été accueilli à XEUILLEY le 21 octobre 2020 avec 17 enfants.

Le Maire propose de facturer aux Francas de Chaligny une participation à hauteur de 454 € pour ces 17 enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE la proposition du Maire

CHARGE le Maire d'émettre avis des sommes à payer d'un montant de 454 € au nom des Francas dont le siège est à VANDEUYRE

TRAVAUX FORÊT COMMUNALE : programme des coupes 2021

APRES AVOIR ENTENDU L'ÉPOSE DE M. LE PRÉSIDENT ET AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL FIXE COMME SUIT LA DESTINATION DES COUPES DE L'EXERCICE 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- 1 Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2021, présenté.
- 2 Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté ci-après
- 3 Informe le Préfet de Région des motifs de report ou de suppression des coupes proposées par l'ONF.
- 4 Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2021

Vente des futaies, des houppiers et du taillis de la coupe en bois façonné

Parcelles n°13 r

Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre

| essences | toutes |
|-------------------|--------|
| Ø Minimum à 1,30m | 10 |

Autorise la vente de grumes aux ventes groupées organisées par l'Agence de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus aussi que les lots de faible valeur sur avis conforme du Maire et du Responsable du service commercial de l'ONF.

Partage sur pied entre les affouagistes

- du taillis de la parcelle n° 17
- désigne comme garants/bénéficiaires solvables
- MM.R.BAUDINET, P.HUMBERT et B.BAGARD.
- décide de répartir l'affouage
- par feu
- Fixe la taxe d'affouage ou le prix du stère à 10 €

Signature des 3 garants

DROITS DE PREEMPTION

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Arabelle ANTOINE-ODEM, Notaire à LUDRES – 95 rue des Mazurots, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

AD 177 – rue de la Libération pour une superficie totale de 66 ca

AD 178 – Le Village Ouest pour une superficie totale de 45 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
N'EXERCERA pas son droit de préemption pour cet immeuble

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Jean-Charles BURTE, Notaire à COLOMBEV-LES-BELLES – 04 rue Carnot, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

AD 272 – 37 BIS rue de la Libération pour une superficie totale de 12 a 21 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
N'EXERCERA pas son droit de préemption pour cet immeuble

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'existence sur notre Commune d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) mis en place par la précédente municipalité de 2008.

Par courrier du 04 novembre 2020, le Préfet de Mthe-et-Melle nous invite à le réactualiser.

Il propose de nommer 2 élus qui seront en charge de le mettre à jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

NOMME Madame **SENE** et Monsieur **HUMBERT**.

REMBOURSEMENT CONSOMMATION EAU PAR LE GAEC ST BERNARDIN

Le Maire fait part au conseil municipal qu'au cours du printemps 2020, un compteur de relevé d'eau provisoire a été posé au profit du GAEC ST BERNARDIN de XEUILLEY, Mr PEULTIER Eric, lui permettant d'abreuver ses bêtes à proximité du stade de foot.

Après relevés, il a été constaté une consommation de **118 m3**.

Le Maire propose de lui établir un titre de recettes d'un montant de :

629,95 € (consommation et taxes comprises) ➔ **118 m3 x 5.3386 €/m3**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE la proposition telle qu'elle est présentée

AUTORISE le Maire à établir un titre de recette au nom du GAEC ST BERNARDIN de XEUILLEY

Fin du conseil Municipal : 19h15

QUESTIONS DIVERSES

- Adhésion au CTASF (Coordination Territoriale des Aides Sociales FacultatIVES). Madame **SENE** présente au conseil ce fond de soutien pour lequel la mairie peut être amenée à participer. Ce sujet fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil Municipal.

- Madame Grosjean propose au diverses commissions du conseil municipal de présenter des articles dans le bulletin Municipal à venir.

Le secrétaire de séance,
Lionel DONDIN

